CAHIER DES CHARGES

N°EEAS-0003-DELBENC-SER-DIR-2017

Contrat de services pour l'entretien et la maintenance des groupes électrogènes des logements et bureaux de la Délégation de l'Union européenne

PROCÉDURE OUVERTE

Table des matières

INTRODUCTION	. 3
OBJET DU MARCHE	. 3
DESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE PASSATION DE MARCHE	. 3
ELIGIBILITE DES OPERATEURS ECONOMIQUES	. 4
4.1. Critères d'exclusion	. 4
4.2. Critères de sélection	. 4
4.2.1. Critères et preuves de la capacité légale et réglementaire	. 4
4.2.2. Critères et preuves de la capacité économique et financière	. 4
4.2.3. Critères et preuves de la capacité technique et professionnelle	. 5
SPECIFICATIONS TECHNIQUES	. 5
ÉVALUATION DES OFFRES SELON LES CRITERES D'ATTRIBUTION	. 8
6.1. Offre technique	. 8
6.2. Offre financière	. 9
6.3. Calcul de la note totale	10
CONTENU DE L'OFFRE	10
Enveloppe technique	10
Enveloppe financière	10
	4.2.1. Critères et preuves de la capacité légale et réglementaire

1. Introduction

Le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne (figurant ci-dessous comme "pouvoir adjudicateur"), représenté par le Chef de la Délégation de l'Union européenne au Bénin ou son représentant dûment autorisé.

Le pouvoir adjudicateur envisage de conclure un contrat de services pour la prestation de services d'entretien et de maintenance des groupes électrogènes des logements et bureaux de la Délégation de l'Union européenne au Bénin, conformément aux spécifications énoncées ci-dessous.

2. OBJET DU MARCHE

Le contractant devra mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer les services suivants, énoncés de manière non exhaustive:

- Fourniture de main d'œuvre et de matériel pour l'entretien et la maintenance des groupes électrogènes des logements et bureaux de la Délégation
- Maintenance préventive des groupes électrogènes: visite mensuelle pour les bureaux et bimestrielle pour les logements;
- Maintenance corrective: dépannage suite aux défaillances.

Le lieu d'exécution est principalement les logements du personnel expatrié situés tous à Cotonou et les bureaux sis Av. Clozel à Ganhi, N°913, en face de l'ex direction Air Afrique, Cotonou au Bénin.

Actuellement, seize (16) groupes électrogènes sont installés dans les logements des expatriés et un (1) dans les bureaux de la Délégation.

La liste des différents groupes électrogènes est en annexe 5 du présent cahier des charges.

Le nombre de générateurs peut varier en fonction des mouvements du personnel.

3. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE PASSATION DE MARCHE

Les opérateurs économiques intéressés par ce marché doivent soumettre une offre complète, y compris tous les documents décrits au point 7 avant expiration du délai indiqué dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Le soumissionnaire est tenu de communiquer une adresse e-mail et/ou un numéro de fax dans la lettre de candidature. Le soumissionnaire a la responsabilité de consulter régulièrement ses e-mails.

Le site web où les documents de marché sont publiés sera régulièrement mis à jour. Le soumissionnaire a la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications éventuelles pendant la période de soumission.

L'évaluation des offres se déroulera dans l'ordre suivant:

- critères d'exclusion,
- critères de sélection,
- critères d'attribution.

Si le soumissionnaire ne réussit pas une étape, il ne sera pas évalué dans les étapes suivantes.

4. ELIGIBILITE DES OPERATEURS ECONOMIQUES

4.1. Critères d'exclusion

Les opérateurs économiques doivent fournir une déclaration sur l'honneur sur les critères d'exclusion et de sélection (déclaration sur l'honneur), joint à ce cahier des charges, dûment complétée, signée et datée par le représentant légal autorisé.

4.2. Critères de sélection

Les soumissionnaires doivent prouver qu'ils ont la capacité légale, réglementaire, économique, financière, technique et professionnelle pour réaliser les services qui font l'objet du présent appel d'offres. A cette fin, ils doivent satisfaire aux critères de sélection et aux exigences minimales énumérés sous les points ci-dessous.

4.2.1. Critères et preuves de la capacité légale et réglementaire

Les opérateurs économiques doivent remplir des conditions suivantes:

- être inscrits au registre professionnel ou au registre du commerce qui convient, sauf s'il s'agit d'une organisation internationale.
- être à jour par rapport aux paiements des impôts, taxes et cotisations sociales (Certificats délivrés par les organismes habilités à produire).

4.2.2. Critères et preuves de la capacité économique et financière

Les soumissionnaires doivent prouver qu'ils disposent de la capacité financière et économique nécessaire à l'exécution du présent contrat.

En vue de la vérification de ces critères, le candidat fournira dans sa demande **la preuve** de son chiffre d'affaires global et de son chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices (2014, 2015, 2016); le montant moyen minimal du chiffre d'affaires annuel sur les trois derniers exercices dans la branche similaire doit atteindre 4.000,000 FCFA.

Les déclarations peuvent respecter le format suivant:

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	La moyenne de ces trois années
Chiffre d'affaires global annuel				
Chiffre d'affaires global annuel concernant les services auxquels se réfère spécifiquement cet appel d'offres				

Les soumissionnaires doivent prouver qu'ils disposent de la capacité technique et professionnelle nécessaire à l'exécution du contrat en remplissant les critères suivants:

1) une liste de minimum 5 contrats dans les domaines liés aux services énumérés au point 2, au cours des trois dernières années (2015; 2016;2017), indiquant le montant annuel du contrat, la durée (date de début et de fin) et le client.

Niveau minimal de capacité requis:

Les soumissionnaires doivent fournir au **moins cinq lettres de référence** signées par les clients dans les domaines liés aux contrats de services décrits au point 2 au cours des trois dernières années en précisant si les services ont été réalisés de manière professionnelle dans le respect des conditions contractuelles. Ces lettres doivent se rapporter aux services inclus dans la liste du point 2.

- 2) une déclaration de l'effectif annuel moyen employé par le candidat/soumissionnaires pendant chacun des trois dernières années (2015, 2016, 2017).
 - L'effectif total.
 - Le personnel spécialisé dans les domaines liés aux services décrits au point 2,
 - le nombre de cadres.

Niveau minimal de capacité requis

Le soumissionnaire doit apporter la preuve qu'il a dans son effectif, pour le type d'activités visées par le marché, au moins 3 techniciens qualifiés.

La déclaration 2 peut respecter le format suivant:

La déclaration peut respecter le format suivant:

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	La moyenne de ces trois années
Effectif total				
Le personnel spécialisé dans les domaines liés aux services décrits au point 2				
le nombre de cadres				

5. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Les spécifications techniques minimales requises, ainsi que des détails complémentaires, sont mentionnés comme suit:

> Inspection préliminaire des équipements/prise en charge

Lors du démarrage du contrat, l'entreprise attributaire effectuera une visite de prise en charge du matériel et dressera un bilan technique de chaque groupe électrogène, accompagné, si nécessaire, d'un devis de remise en état.

> Maintenance préventive

- Visite mensuelle pour les bureaux et bimestrielle pour les logements
 - Suivi du carnet d'entretien, relevé du compteur horaire
 - Vérification et rectification des niveaux des fluides (huile, liquide de refroidissement, eau déminéralisée) et appoint si nécessaire.
 - Contrôle des détériorations, durites et courroies, contrôle des filtres et pré filtres.
 - Nettoyage du moteur.
 - Nettoyage du radiateur et vérification des éventuelles fuites.
 - Vérification du fonctionnement en mode automatique des générateurs.
 - Vérification des fuites de gas-oil et tous autres lubrifiants sur l'espace des installations des générateurs.
 - le contrôle de la température de fonctionnement ;
 - le contrôle des sécurités ;
 - le graissage éventuel complémentaire des parties mécaniques ;
 - le contrôle des plots antivibratoires;
 - Alternateur : la vérification et le serrage des connexions, le contrôle du bon état général, le contrôle de la tension.
 - Batterie de démarrage : le contrôle de la batterie, la vérification de la densité de l'électrolyte et de la batterie, le contrôle du débit des chargeurs.

• Visite de 150 heures

- Vidanges huile moteur et liquide de refroidissement si nécessaire.
- Changement de filtre à huile, du filtre à gasoil; nettoyage et vérification du filtre à air
- Suivi des recommandations des constructeurs

Dans le cas où pour un groupe, les 150 heures de fonctionnement ne sont pas atteintes en six mois, une analyse sommaire de l'huile sera réalisée pour déterminer la nécessité ou non de la vidange.

Le coût des visites mensuelles pour les bureaux et bimestrielle pour les logements sont des prix forfaitaires et comprennent:

- les frais de déplacement et de la main d'œuvre,
- les petites fournitures et accessoires pour correction des niveaux des fluides et pour les suppressions de fuite.

Les pièces (filtres) et les lubrifiants exigés pour les vidanges feront l'objet d'une facturation conforme au devis en annexe B, après les interventions nécessitant leur remplacement.

> Maintenance corrective

La maintenance corrective inclut tout acte de maintenance nécessaire après la défaillance d'un des matériels.

La maintenance corrective comprend:

- le diagnostic de la défaillance
- la remise en état de fonctionnement à caractère permanent avec ou sans modification pour adaptation d'un matériel de substitution,
- le contrôle du bon fonctionnement par un essai de mise en service.

Les pièces à changer dans le cadre de la maintenance corrective sont fournies par la société.

Le délai d'intervention en cas de panne sur appel téléphonique 24h/24 (weekend et jours fériés compris) sera d'une heure et la réparation dans les 12 heures à compter de la demande d'intervention.

Pour ce faire, les contacts directs d'au moins deux techniciens de l'entreprise devront être communiqués à la Délégation.

La société adjudicataire devra disposer d'un stock de pièces suffisant pour pouvoir exécuter des dépannages d'urgence. Elle devra également disposer d'un groupe électrogène de dépannage à mettre à la disposition de la Délégation pour les réparations dont la durée excède 12 heures de temps.

Pour toute réparation due à des pannes et pour tout remplacement de pièces dû à l'usure, l'adjudicataire devra **impérativement** présenter un devis préalable afin d'obtenir un bon de commande ou un accord de la personne habilitée à la Délégation.

Toutefois, en cas de défaillance de la batterie d'un groupe électrogène, le remplacement devra être immédiat, sur accord de la personne habilitée à la Délégation et sur la base du prix contractuel.

Les pièces remplacées, les filtres usagers ainsi que les bidons d'huile vides utilisés aussi bien lors de la maintenance préventive que correctives doivent pouvoir être contrôlés par l'occupant du logement ou par un responsable de la Délégation. Sont également prévus au titre de ce marché, toutes autres tâches de réparation et d'entretien sur les groupes électrogènes de la Délégation de l'Union européenne.

> Obligation du contractant

Le soumissionnaire retenu sera soumis aux obligations ci-dessous:

- Soumettre un planning d'intervention au minimum 7 jours avant la date prévue du début de chaque visite périodique. Ce planning devra indiquer les dates de passage sur les différents sites.
- o Le personnel du contractant devra être clairement identifiable sur les différents sites.
- o Les lieux devront être remis dans leur état de propreté initiale à la fin des interventions.
- o Le personnel du contractant devra se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité imposées par le pouvoir adjudicateur/

6. ÉVALUATION DES OFFRES SELON LES CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres techniquement conformes seront évaluées en vue d'attribuer le marché à l'offre qui représente le meilleur rapport qualité-prix. À cette fin, l'offre technique et l'offre financière seront évaluées.

6.1. Offre technique

La qualité technique des offres sera évaluée sur la base des documents fournis par les soumissionnaires avec l'offre technique au regard des critères d'attribution repris dans le tableau ci-dessous.

Critères d'attribution techniques

N°	Description	Nombre max. de points	Critères
1	Expertise de la société/Organisation des services	(60 points)	 Brève description de la société; La durée des visites prévues;
	Ce critère permettra d'évaluer l'organisation des services proposée par l'offre. Les		3. Les procédures d'inspection, d'entretien courant, de maintenance préventive et curative;
	soumissionnaires détailleront l'organisation proposée et fourniront en particulier des informations détaillées pour chacune des questions.		4. Les délais d'interventions après appel;5. La liste des opérations de maintenance (vidange, remplacement de filtres)
			6. La liste des pièces de rechange qui devront être détenues pour permettre de réduire les durées de dépannage (batterie, joint, courroie).
2	Expérience professionnelle Ce critère permet d'évaluer l'expérience du soumissionnaire en matière	(40 points)	Nombre d'années d'expérience de la société/du ou des promoteurs, en matière d'entretien et de maintenance des groupes

	ntretien et de maintenance s groupes électrogènes.		électrogènes et particulièrement les expériences avec les missions diplomatiques et institutions internationales (preuves/justificatifs)
TO	TAL	100	

Pour un critère donné 100% des points seront attribués pour la meilleure proposition. Le nombre de point attribué sera dégressif à hauteur de 10 points par rapport à la meilleure proposition.

Toute offre n'atteignant pas le seuil de 50 points pour l'ensemble des critères sera éliminée.

6.2. Offre financière

Les prix de l'offre doivent être indiqués:

- en F CFA.
- exempts de droits, impôts et taxes, y compris la taxe à la valeur ajoutée ; la Délégation en étant exonérée suivant les articles 3 et 4 des dispositions du protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne. En vertu des dispositions de la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques et Accords de Siège applicables entre la Commission des Communautés Européennes et le gouvernement de la République du Bénin sur l'établissement des privilèges et immunités de la Délégation de l'Union Européenne auprès de la République du Bénin, le SEAE est exonéré de tous droits, impôts et taxes, notamment de la taxe sur la valeur ajoutée, sur les paiements dus en vertu du présent contrat.
- tout compris. Cela signifie que, sauf mention contraire dans le présent cahier des charges, les prix proposés comprennent tous les frais encourus par les soumissionnaires pour effectuer les services;
- à l'aide du bordereau de prix unitaires (Annexe A). Toute modification apportée au contenu de ce tableau annexé entraînera le rejet de l'offre.

Les prix ne peuvent pas être révisés pendant la période de validité de l'offre et pendant la mise en œuvre du contrat.

Le bordereau de prix (Annexe A) est contraignant pendant l'exécution du contrat.

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note technique totale supérieure ou égale à 50% des points de la note maximale prévue seront ouvertes.

L'exactitude des calculs dans les offres financières sera vérifiée. Le pouvoir adjudicateur demandera de corriger les éventuelles erreurs de calcul aux soumissionnaires.

6.3. Calcul de la note totale

L'offre sélectionnée sera l'offre présentant le meilleur rapport qualité-prix des offres techniques conformes, c'est-à-dire l'offre obtenant la meilleure note totale Pi calculée en pondérant 50% pour la qualité et 50% pour le prix:

$$Pi = Ti * 0.50 + Fi * 0.50$$

Ti = (note de qualité technique de l'offre considérée / note de l'offre de la meilleure qualité technique) * 100

Fi = (prix du scénario le plus bas / prix du scénario de l'offre considérée) * 100

7. CONTENU DE L'OFFRE

Les soumissionnaires doivent fournir tous les documents énumérés ci-dessous.

L'offre comprendra:

- 1. la fiche des "entités légales" signée (Annexe 5);
- 2. la fiche d'identification financière signée (Annexe 6);
- 3. la déclaration sur l'honneur sur les critères d'exclusion et de sélection (Annexe 7);
- 4. tous les documents (preuves) exigés pour les critères de sélection (point 4.2).

En plus des documents ci-dessus, les soumissionnaires doivent présenter tous les documents exigés énumérés ci-dessous:

Enveloppe technique

- (a) la déclaration de conformité aux documents de marchés dûment complétée et signée (annexe 1);
- (b) critères d'attribution n° 1: organisation des services (annexe 2);
- (c) critères d'attribution n° 2: Expérience du soumissionnaire (annexe 3);

Enveloppe financière

(a) Le bordereau de prix dûment complété et signé (annexe A).

Annexe 1 – Offre technique

Déclaration de conformité technique aux documents de marché

EEAS-003-DELBENC-SER-DIR-2017

	ilité(e) à représenter, déclare que nous avons
	s les modalités et conditions énoncées dans
	charges et le projet de contrat pour la procédure sus et, le cas échéant, renonçons à nos propres
•	s proposons de fournir des services sur la base
	ne dévient en aucune manière des exigences
	re offre est conforme à toutes les exigences
techniques indiquées dans le cahier des cha	arges.
Nous nous engageons à scrupuleusement r du contrat si nous devenons l'attributaire de	especter ces exigences tout au long de la durée e ce marché.
Nom du représentant légal du soumissionn	aire :
Signature	Date

Annexe 2 – Offre technique

Critères d'attribution n 1: Expertise de la société / organisation des services

- 1. Brève description de l'organisation/de la société, les rôles de l'équipe proposée (en cas d'offres conjointes, sous-traitants compris le cas échéant) sont répartis pour chaque tâche;
- 2. La durée des visites prévues;
- 3. Les procédures d'inspection, d'entretien courant, de maintenance préventive et curative;
- 4. Les délais d'interventions après appel;
- 5. La liste des opérations de maintenance (vidange, remplacement de filtres...)
- 6. La liste des pièces de rechange qui devront être détenues pour permettre de réduire les durées de dépannage (batterie, joint, courroie...).

Annexe 3 – Offre technique

Critères d'attribution n $^{\circ}$ 2: Expérience professionnelle

Nombre d'années d'expérience de la société/du ou des promoteurs, en matière d'entretien et de maintenance des groupes électrogènes et particulièrement les expériences avec les missions diplomatiques et institutions internationales (preuves/justificatifs)

ANNEXE 4: Liste des groupes électrogènes

N°	Fabricant	Moteur	Puissance	Année d'acquisition
logement			(kVA)	
DUE	Bertolli	PERKINS	130	2011
R002	Moes Diesel	PERKINS	46	2011
log 29	Genelec	LONBARDINI	20	2003
log 51	Genelec	PERKINS	30	2013
log 53	Ellissa	PERKINS	14	2010
log 54	F.G. Wilson	PERKINS	27	1998
log 56	F.G. Wilson	PERKINS	27	1998
log 58	F.G. Wilson	PERKINS	27	2010
log 59	Genelec	LOMBARDINI	20	2010
log 60	SDMO	JHON DEERE	44	2006
log 61	F.G. Wilson	PERKINS	27	1998
log 62	Moes Diesel	PERKINS	30	2012
log 63	Bertolli	PERKINS	27	2011
log 64	Genelec	LONBARDINI	20	2006
log 65	Ellissa	PERKINS	13	2010
log 66	Genelec	PERKINS	30	2013
log X	F.G. Wilson	PERKINS	27	1998

Annexe 5 : Fiche des "entités légales"

Annexe 6: Fiche d'identification financière

Annexe 7: Fiche de déclaration sur l'honneur

Annexe A - Offre financière

Bordereau de prix pour la durée de contrat en F CFA

Offre de prix: groupe logement N°...... (Préciser le numéro de logement)

Détermination du prix d'entretien par groupe et par passage

N°	Eléments de coût	Qté	PU	Montant hors taxes
1.	Main d'œuvre			
1.1	Chef d'équipe			
1.2	Mécanicien – Electricien			
1.3	Manœuvre			
2.	Petites fournitures et accessoires	FF		
	pour les visites mensuelles et			
	bimestrielles			
3.	Matériels			
3.1	Pièces (filtres)			
3.2	lubrifiants			
3.3	Autres (à préciser s'il y a lieu)			
4.	Frais de gestion / administratifs	FF	_	_
	Montant	total p	ar passage	

RECAPITULATIF

Items	Marque et puissance	Prix Unitaire	Nbre	Total Hors Taxe
			Passage	
DUE			12	
R002			6	
log 29			6	
log 51			6	
log 53			6	
log 54			6	
log 56			6	
log 58			6	
log 59			6	
log 60			6	
log 61			6	
log 62			6	
log 63			6	
log 64			6	
log 65			6	
log 66			6	
log X				
Prix fourniture	s et pièces de rechanges		15%	
(1	Annexe B)			
		Montant to	otal annuel	

Lorsqu'ils compléteront ce tableau, les soumissionnaires devront indiquer les prix unitaires. Les soumissionnaires calculeront soigneusement le total des prix. Ils feront ces

calculs pour chaque poste, ils n'ajouteron poste. À défaut, leur offre sera éliminée.	t, ne supprimeront et ne modifieront aucun
Nom du soumissionnaire:	
Nom du représentant légal du soumission	naire:
Date:	Signature:
Nom du soumissionnaire (à compléter en	cas d'offre conjointe):
Nom du représentant légal du soumission	naire:
Date:	Signature:

Annexe B : Prix des fournitures et pièces de rechanges

N°	Eléments de coût	Unité	Qté	PU	Montant hors taxes
01	Liquide de refroidissement recommandé par les constructeurs	litre	100		
02	Eau déminéralisée (batterie)	litre	5		
03	Courroies	Unité	12		
04	Batterie 12 V 140 AH		1		
05	Batterie 12 V 90 AH	Unité	12		
06	Batterie 12 V 75 AH	Unité	12		
07	Chargeur de batterie électronique 12V	Unité	10		
08	Rebobinage excitatrice groupe 30 KVA	Unité	2		
09	Rebobinage génératrice groupe 30 KVA	Unité	2		
10	Régulateur de tension pour groupe de 30 KVA	Unité	4		
11	Mise à disposition et installation d'un groupe électrogène de 30 KVA	jour	3		
	TOTAL				